

À L'INTÉRIEUR

- 2 COUP D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE**
- 3 ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES**
PLEINS FEUX SUR LA CHUTE DES PRIX DU PÉTROLE
- 4 LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE L'ONTARIO DÉNONCE L'ENGOUEMENT POUR LES PPP**



- 6 LES FEMMES QUITTENT LA POPULATION ACTIVE DU CANADA**
- 7 HAUSSES DES SALAIRES ET DES PRIX**
- 8 DE MEILLEURS RÉGIMES DE PRESTATIONS FAVORISENT L'ÉGALITÉ**

TOUS LES ARTICLES ONT ÉTÉ ÉCRITS PAR TOBY SANGER, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES

TENDANCES ÉCONOMIQUES **INÉGALITÉ**

Les aspects cachés de l'inégalité au Canada

Alors que les États-Unis confrontent souvent directement leurs injustices sociales, au Canada, nous avons tendance à prétendre qu'elles n'existent pas. De plus, lorsque les inégalités historiques ne peuvent pas être niées, on s'excuse vite fait, puis on passe à autre chose.

Les États-Unis compilent par exemple des statistiques mensuelles sur la population active selon la race depuis des décennies. Au Canada, les Enquêtes sur la population active (EPA) ne comportent aucune information distincte sur la race, les personnes handicapées et les autres groupes en quête d'égalité. De plus, l'EPA et la plupart des enquêtes ne tiennent pas compte de la situation sur les réserves autochtones. David Macdonald du Centre canadien des politiques alternatives estime que si c'était le cas, les taux de chômage et de pauvreté seraient plus élevés en particulier dans les provinces de l'Ouest.

En fait, les données limitées dont nous disposons démontrent, toutes proportions gardées, que les Autochtones du Canada font face à de plus grandes inégalités que les Afro-Américains. C'est le cas, pour la mortalité infantile, le niveau d'éducation, les taux d'incarcération et de chômage, le revenu et l'espérance de vie. Ce traitement de deuxième classe se reflète aussi au niveau des soins de santé et de d'autres services publics, comme l'a documenté le Wellesley Institute.



Au Canada, les conditions des travailleurs racisés au chapitre du revenu, de la pauvreté et de l'emploi sont grandement inférieures à la moyenne et ne sont pas en voie de s'améliorer. Pour les femmes racisées, c'est encore pire. Les femmes sont plus susceptibles d'occuper des emplois précaires et le sondage mené auprès des membres du SCFP indique que les travailleurs racisés sont dans la même situation.

Dans un monde où l'information est synonyme de pouvoir, l'élimination par le gouvernement Harper du financement destiné à l'Institut de la statistique des Premières Nations et au Conseil national du bien-être social, de même que l'abolition du recensement long, sont des gestes éminemment politiques. C'est encore plus évident quand ce gouvernement consent des milliards de dollars en allègements fiscaux supplémentaires aux Canadiens les plus riches.

Suite à la page 8

COUP D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE

LES RÉCENTES ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES



JUSTICE La Cour suprême reconnaît le droit de grève

Il a fallu attendre 33 ans et l'adoption par la Saskatchewan d'une loi radicale sur les services essentiels pour que la Cour suprême reconnaisse que le droit de grève est protégé en vertu du paragraphe 2(d) de la *Charte canadienne des droits et libertés* et donc de la Constitution de 1982. Le plus haut tribunal au pays a déterminé que le droit de grève est une composante essentielle d'une véritable négociation collective puisqu'il contribue à l'équilibre des forces entre employeur et employés.

TECHNOLOGIE L'économie du partage des miettes

En vertu de leur modèle d'affaires, des compagnies comme Uber, TaskRabbit et Mechanical Turks d'Amazon confient des tâches complexes à une multitude de personnes travaillant à distance sur leurs ordinateurs. Elles divisent le travail à réaliser et répartissent les portions aux travailleurs en ligne qui livrent la marchandise pour des peccadilles, et ce, sans normes d'emploi. Ils appellent cela l'« économie partagée », mais il s'agit d'une « économie du partage des miettes », selon l'auteur Robert Reich. Pourtant, ces entreprises affirment qu'elles

utilisent les gens plus efficacement. Pour Robert Reich, le plus grand défi de l'économie est plutôt de « répartir le travail et les gains qui en découlent de façon décente ». À ce chapitre, ces compagnies ont échoué lamentablement.

RAPPORT Les soins familiaux non rémunérés sont coûteux

Le coût des soins non rémunérés fournis par les travailleurs canadiens aux membres de leur famille et à leurs amis ayant des problèmes de santé de longue durée est de 1,3 milliard de dollars par année. C'est plus de 100 millions d'heures de travail perdues par année pour les employeurs, selon de nouveaux rapports publiés par un groupe d'employeurs conseillant le gouvernement fédéral et par le Conference Board. Ce dernier est intitulé *Making the Business Case for Investments in Workplace Health and Wellness*. Faute de soutien suffisant, notamment en matière de soins de longue durée, plus du tiers des employés ont de la difficulté à composer avec leurs responsabilités professionnelles et familiales. Ils doivent prendre des congés non payés pour prendre soin de leurs proches.

POLITIQUE Une voiture hors de prix pour Jim Prentice

Alors que le gouvernement de l'Alberta se prépare à limiter les dépenses et les



déplacements de ses employés, le premier ministre, Jim Prentice, s'est rendu en Arizona pour acheter une Thunderbird 1956 de 60 000 dollars. C'est bien plus que le revenu moyen des Albertains. Il a payé l'auto de sa poche et prévoit la donner à son petit fils. Tout de même, cela paraît mal lorsque le même premier ministre dit à la population de limiter ses dépenses.

SALAIRES Un PDG à l'écoute

Le PDG de la compagnie d'assurances Aetna, Mark Bertolini, a été si impressionné par l'ouvrage de Thomas Piketty intitulé *Le capital au 21^e siècle*, qu'il a demandé à ses cadres de lire le livre. Il a aussi haussé les plus petits salaires offerts par l'entreprise de 12 à 16 dollars l'heure. Plus de 5000 travailleurs auront une bonne augmentation, mais ils continueront quand même de toucher une fraction du salaire de celui qui dirige cette compagnie dont la valeur est estimée à 50 milliards de dollars.

L'Économie au travail est publiée sur une base trimestrielle par le Syndicat canadien de la fonction publique pour offrir aux travailleurs et à leurs représentants de l'information accessible, des analyses éloquentes des tendances économiques et des outils pour faciliter les négociations. *L'Économie au travail* remplace la publication antérieure du SCFP, *Le climat économique pour les négociations*.

SEPB491

Découvrez les éditions de *L'Économie au travail* en ligne à scfp.ca/economieautravail. Accédez aussi à d'autres liens utiles.

Pour s'abonner par courriel ou par courrier à *L'Économie au travail*, allez à scfp.ca/abonnement.

À moins d'indications contraires, tout le contenu a été rédigé par Toby Sanger. Wes Payne et Philippe Gagnon sont les rédacteurs en chef. La mise en page a été réalisée par Jocelyn Renaud. Veuillez communiquer par courriel (tsanger@cupe.ca) pour toute correction, question, suggestion ou contribution.

SCFP / Syndicat canadien de la fonction publique



ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES

Les plus récentes tendances

Croissance économique : Avec la chute des prix du pétrole, la croissance économique du Canada devrait reculer. Selon les estimations, elle sera de 2 % en 2015 et d'environ 2,3 % en 2016. Il s'agit d'une baisse par rapport aux prévisions antérieures.

Emploi : Malgré le déclin du secteur pétrolier, la croissance modérée de l'emploi devrait abaisser le taux de chômage. Il passera de 6,9 % en 2014 à 6,7 % en 2015 puis à 6,5 % en 2016.

Inflation : Avec la grande volatilité des prix du pétrole et du dollar canadien, il est difficile de prévoir l'inflation. Tous les experts s'entendent cependant pour dire qu'elle sera lente cette année, mais qu'elle reprendra de la vigueur l'année suivante. Les prévisions varient de 0,4 à 1,2 % pour 2015 et de 2,2 à 2,9 % pour 2016.

Salaires : Les principales conventions collectives du secteur public conclues en 2014 prévoyaient des augmentations du salaire de base d'à peine 1,5 % en moyenne. C'est bien en deçà des 2,3 % en moyenne prévus pour les travailleurs du secteur privé et bien inférieur à l'inflation.

Taux d'intérêt : La réduction surprise du taux directeur de la Banque du Canada plus tôt cette année signifie que les Canadiens profiteront de taux d'intérêt ultra faibles pour au moins une autre année. À l'inverse, les taux d'emprunt devraient augmenter aux États-Unis.



PLEINS FEUX La chute des prix du pétrole

La chute des prix du pétrole et la baisse du dollar canadien qu'elle a provoquée auront des répercussions importantes sur l'économie canadienne.

En effet, les provinces qui bénéficiaient du boom pétrolier voient leurs perspectives économiques s'assombrir. Selon le Conference Board du Canada, la croissance économique diminuera d'environ 4 % en Alberta et d'environ 2 % en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador. À l'inverse, la croissance sera de 1% en Ontario, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans les autres provinces, l'augmentation sera d'environ 0,5 %.

La chute du prix du pétrole et la réduction des profits des entreprises réduiront les recettes du gouvernement fédéral d'environ 5 milliards de dollars et celles du gouvernement de l'Alberta de 7 milliards de dollars. Par contre, plus de 20 milliards de dollars resteront dans les poches de consommateurs canadiens, les coûts des entreprises des autres secteurs

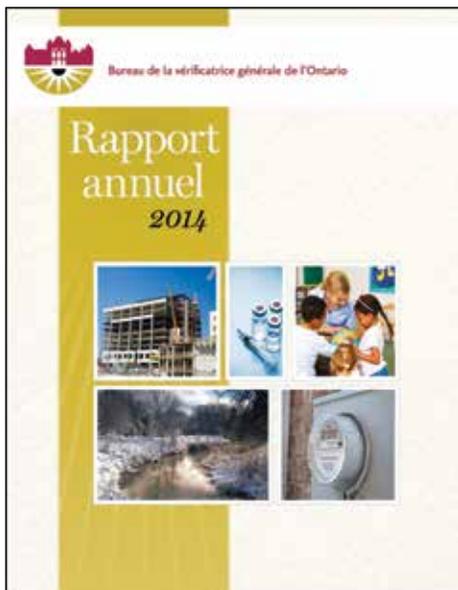
diminueront, l'économie sera revigorée et les exportations des produits non pétroliers devraient augmenter en raison de la baisse du dollar canadien.

Au total, malgré les pertes d'emplois et de revenus à court terme, la chute des prix du pétrole offre une occasion de modifier l'économie canadienne à long terme en la rendant plus équilibrée, plus diversifiée et

plus durable. Cela ne se fera toutefois pas automatiquement. Pour réussir cette transition et nous éloigner d'une économie exclusivement axée sur les ressources, avec les hauts et les bas que cela comporte, nous devons nous doter de politiques proactives pour renforcer nos industries et nos régions qui ont été négligées depuis trop longtemps.



La vérificatrice générale de l'Ontario



Dans son rapport annuel déposé en décembre, la vérificatrice générale de l'Ontario, Bonnie Lysyk, a dénoncé l'incroyable gaspillage et la fumisterie financière associés aux partenariats public-privé (PPP). Elle estime qu'au lieu de financer et d'exploiter elle-même les projets étudiés, la province a payé 8 milliards de dollars de plus pour les réaliser en PPP. Cette somme représente 1600 dollars par ménage ontarien ou l'équivalent du déficit provincial pour cette année.

Le rapport de la vérificatrice générale fait état des problèmes systémiques dans l'ensemble du programme ontarien des PPP, notamment dans sa méthodologie. Ces conclusions s'appliquent aussi aux PPP réalisés ailleurs au Canada, puisque les agences de PPP de la plupart des provinces ont un fonctionnement similaire à celui d'Infrastructure Ontario.

Ce rapport est d'autant plus important que le gouvernement Harper appuie les PPP, tant pour les projets fédéraux que pour les projets des municipalités et des gouvernements autochtones. Ottawa force en effet les municipalités et les Premières Nations à signer un PPP si elles veulent obtenir de l'aide financière fédérale pour leurs infrastructures.

Depuis des dizaines d'années, le SCFP, d'autres syndicats, des économistes indépendants et le Centre canadien de politiques alternatives soutiennent que les PPP coûtent plus cher et donnent de moins bons résultats. Mais comme les données financières des PPP canadiens sont secrètes, nous n'étions pas toujours en mesure d'appuyer nos dires sur des chiffres. Le rapport de la vérificatrice générale de l'Ontario confirme que nous avons raison. Pire, il démontre que la reddition de comptes pour les PPP et les agences de PPP est pire qu'on pensait.

Les tenants des PPP avancent que les PPP sont moins coûteux que d'autres modes de financement public parce qu'une grande partie des risques est transférée au secteur privé. Pourtant, aucune preuve ni donnée factuelle n'appuie cette hypothèse. En fait, cette affirmation n'a aucun fondement. Qui plus est, les économes qu'on fait miroiter pour vendre les PPP sont souvent surévalués.

Assumer tous les risques

Dans les faits, les risques associés au PPP sont rarement transférés au privé, puisque le gouvernement ou une autre entité publique demeure l'ultime responsable de la réalisation du projet ou de la prestation du service. Au Canada, un consortium est créé pour tous les PPP. Cela signifie que les grandes entreprises qui participent au PPP peuvent se retirer en tout temps. Elles perdent seulement leur mise dans le projet. Cet investissement représente habituellement 10 à 15 % du coût initial du projet et non 50 % comme le laisse entendre les promoteurs privés.

De plus, Infrastructure Ontario verse jusqu'à deux millions de dollars par soumission aux entreprises qui ne remportent pas le contrat en PPP pour lequel elles ont soumissionné. Cette somme sert à compenser pour une partie des coûts de préparation de la soumission. Autrement dit, ces entreprises prennent peu de risques, les

perdants obtenant un généreux prix de consolation aux frais des contribuables. Cette façon de faire contribue à enrichir à même les deniers publics la confrérie des entreprises et des consultants du secteur des PPP.

De plus, une toute petite partie de l'argent consacré aux PPP génèrent des retombées économiques. Les associations du secteur de la construction sont d'ailleurs critiques à l'endroit des PPP, parce que ceux-ci profitent peu aux PME. Certains architectes et ingénieurs affirment que les PPP sacrifient la bonne conception des édifices et équipements publics à l'autel du profit privé.

La comptabilité créative et la surévaluation des économies servent à justifier des PPP coûteux et la privatisation des services publics au profit d'une poignée de riches compagnies spécialisées dans les PPP, de sociétés de financement, d'avocats grassement payés et d'experts conseils. Quant à nous, nous devons payer la facture pendant plusieurs décennies. Quel est le montant exact de la facture? Les politiciens, les hauts fonctionnaires et leurs amis du privé qui sont complices dans cette arnaque à grande échelle des PPP, refusent de le dire.

D'autres lacunes

Aussi accablant que soit le rapport de la vérificatrice générale, il passe sous silence d'autres problèmes fondamentaux des projets en PPP au Canada.



dénonce l'engouement pour les PPP

Par exemple, les agences de PPP canadiennes sont en conflit d'intérêts. La plupart d'entre elles ont en effet le double mandat de promouvoir et d'évaluer les projets de PPP. Cela va à l'encontre de principes de base en matière de politiques publiques et de gouvernance responsable. Ce serait comme permettre aux élèves de remplir leur bulletin, ou encore laisser une équipe de hockey dicter sa conduite à l'arbitre. Les personnes qui évaluent la viabilité des PPP ne devraient tout simplement pas être celles qui font la promotion de ce modèle. Le ministère des Finances de la Colombie-Britannique a cerné ce problème dans un rapport récent et il semble que le gouvernement retirera l'évaluation initiale des PPP à son agence de PPP (Partnerships British Columbia) pour s'en occuper lui-même.

Autre source de conflit d'intérêts souvent caché, le passage de membres du personnel clés des agences gouvernementales à l'industrie des PPP, et vice-versa. C'est inquiétant car les PPP apportent un revenu considérable aux cabinets-conseils et aux cabinets comptables qui effectuent les analyses de rentabilité et les évaluations pour le compte des agences de PPP. Ces cabinets militent activement au sein du

lobby de l'industrie, le Conseil canadien pour les partenariats public-privé. Comme le mentionne la vérificatrice générale de l'Ontario, ces groupes n'hésitent pas à recourir à la comptabilité créative pour doré le blason des PPP.

Les PPP canadiens ont un autre problème fondamental : il n'y a aucune transparence quant aux détails ou aux coûts réels des projets. La reddition de comptes, elle, est minimale. Le secret plane sur les analyses de rentabilité, les évaluations de l'optimisation des ressources et les hypothèses quant au transfert de risques, ainsi que sur les sommes que nos politiciens nous engageant à verser aux exploitants privés des PPP pour les décennies à venir. Lorsqu'une analyse de rentabilité est rendue publique, c'est sous une forme très partielle ou lourdement censurée.

Que pouvons nous faire?

Pendant que les gouvernements canadiens réduisent le financement des services publics et s'attaquent aux salaires et aux avantages sociaux de leurs employés, ils gaspillent des fonds publics dans des PPP dispendieux sans dire la vérité à la population sur leur coût réel et les obligations qu'ils entraînent. C'est une vraie honte. Les acteurs de l'industrie des PPP engrangent de gros profits et s'enrichissent sur le dos de la population. Ils ont donc intérêt à ce que la mascarade des PPP se poursuive.

La réponse du gouvernement ontarien au rapport de la vérificatrice générale a été extrêmement prudente. Les compagnies qui profitent des PPP tentent pour leur part de minimiser les problèmes, tout en continuant à vanter le modèle. Heureusement, nous disposons de moyens pour renverser cette dangereuse tendance à la privatisation et au pillage des comptes publics par le privé.

Par exemple, nous pouvons demander aux vérificateurs généraux des autres provinces d'enquêter sur les programmes, les agences et les projets de PPP sous leur juridiction, comme l'a fait la vérificatrice générale de l'Ontario. Les gouvernements et les organismes publics pourraient décréter un moratoire sur les PPP d'ici à ce qu'un examen public et une réforme en profondeur du modèle de financement et d'approvisionnement soient réalisés. En parallèle, il faut resserrer les lois canadiennes qui régissent les PPP car elles comptent parmi les plus laxistes au monde. Le Manitoba est la seule province à avoir une loi qui exige une reddition de comptes pour les PPP. Cette loi n'est pas parfaite, elle pourrait être plus musclée, mais c'est déjà un début.

Enfin, nous devrions réclamer haut et fort la transparence totale et la divulgation publique complète de tous les renseignements financiers non censurés relatifs aux projets de PPP actuels et futurs, évaluations comprises, afin de savoir si les contribuables en ont pour leur argent.

L'absence de reddition de comptes est une des caractéristiques les plus frustrantes (et inutiles) des PPP. D'ici à ce que nous puissions constater par nous-mêmes si ce modèle peut effectivement offrir des avantages financiers, tous les PPP et les politiciens qui les appuient continueront à éveiller des soupçons.

La version longue de cet article a été publiée dans le Monitor, la publication du CCPA.



Les femmes quittent la population active du Canada

L'année dernière, les femmes ont quitté la population active en nombre record. Qui sont-elles et pour quelle raison quittent-elles?



Plus de 80 000 femmes ont quitté la population active au Canada en 2014. Leur taux de participation à la population active est actuellement de 61,6 %, soit le taux le plus faible depuis 2002. C'est tout un revirement de situation après des décennies d'augmentation continue de la participation des femmes à la population active.

Comme il y a eu une très faible hausse de l'emploi des femmes l'année dernière, si leur participation à la vie active n'avait pas baissé en 2014, le taux de chômage des femmes aurait augmenté de 6,4 % à 7,3 %. Le taux de chômage annuel aurait été le plus élevé en 15 ans, plus élevé même que lors de la récession de 2009-2010.

Le départ des femmes de la population active est source de préoccupation pour de nombreuses raisons. Une faible participation à la population active ralentira la croissance économique à long terme. Le Canada et d'autres pays du G20 ont donc convenu en novembre dernier d'établir un objectif de réduction de l'écart de participation selon le sexe de 25 % d'ici 2025. Malheureusement, quelques mois plus tard,

l'écart concernant le taux de participation des femmes à la population active s'est élargi au lieu de se réduire.

Lorsque les femmes n'obtiennent aucun revenu, leur situation financière et celle de leur famille en souffre. Les recettes des gouvernements diminuent également. Si les femmes quittent la population active à cause du manque de possibilités, des salaires insuffisants, de la surcharge de travail ou des lourdes responsabilités familiales, il faut s'en inquiéter.

La baisse générale de la participation à la population active est attribuable en partie au vieillissement de la population. Les taux de participation baissent naturellement lorsqu'une portion importante de la population atteint l'âge de la retraite. Ce phénomène explique pratiquement toute la baisse de la participation des hommes à la population active, mais elle n'explique pas la remarquable baisse de la participation des femmes. Les baisses les plus importantes de la participation à la population active concernent les femmes de 40 à 54 ans. Entre-temps, la participa-

tion à la population active des femmes de 15 à 24 ans et des femmes de 60 ans et plus continue d'augmenter.

Le recul des femmes au sein de la population active se produit partout au Canada. Pour la première fois depuis 1977, les taux de participation des femmes ont baissé dans toutes les provinces en 2014. La baisse dans certaines provinces était toutefois considérablement plus importante que dans d'autres.

Qu'est-ce qui explique cet exode? Selon une analyse préliminaire réalisée par les Services économiques TD, il est attribuable à trois facteurs : une baisse de l'emploi dans des secteurs à prédominance féminine (santé, services sociaux, éducation, vente au détail et administration publique), les maternités plus tardives (femmes de 40 ans et plus) et la faible participation des femmes immigrantes à la population active.

Cependant, une analyse plus poussée utilisant des chiffres révisés sur la population active pour l'ensemble de l'année montre que ces facteurs ont probablement joué un rôle mineur. Nous devons donc

chercher les explications ailleurs.

En réalité, les taux de participation à la population active ont baissé au même rythme pour les femmes nées au Canada et pour les femmes immigrantes. En effet, la part croissante des immigrantes reçues dans la population active participant peu au marché du travail explique moins de 10 000 départs. Les taux de fécondité ont augmenté pour les femmes plus âgées, mais cette augmentation a été plus que compensée par la baisse des taux de fertilité pour les femmes plus jeunes. Ce facteur ne devrait donc pas expliquer une baisse globale de la participation de l'ensemble des femmes à la population active.

Secteur public et secteur privé confondus, les domaines où la main-d'œuvre féminine a connu la baisse la plus remarquable en 2014 étaient l'industrie manufacturière, le commerce de détail, les finances et les assurances, l'administration publique et l'information, ainsi que la culture et les loisirs. L'emploi des femmes âgées de 25 à 54 ans a baissé de 80 000 emplois au total dans ces cinq domaines, alors que l'emploi des hommes a augmenté dans tous ces domaines, à l'exception de l'administration publique.

Les taux de participation ont baissé pour les femmes de tous les niveaux de scolarité, mais la baisse la plus forte concernait les femmes ayant les niveaux de scolarité les moins élevés. Les professions où l'emploi des femmes a le plus diminué sont : commis (36 000 emplois perdus), métiers, travailleuses du domaine

du transport et de la construction, opératrices d'équipement (14 000), professionnelles de la santé (16 000) et gestionnaires (13 000).

À l'échelle internationale, il est démontré que les pays où les écarts de salaire entre les hommes et les femmes sont élevés connaissent une plus faible participation des femmes à la population active. Les coûts élevés de la garde d'enfants et la prestation de soins pour les aînés et autres personnes à charge ont considérablement réduit la participation des femmes à la population active.

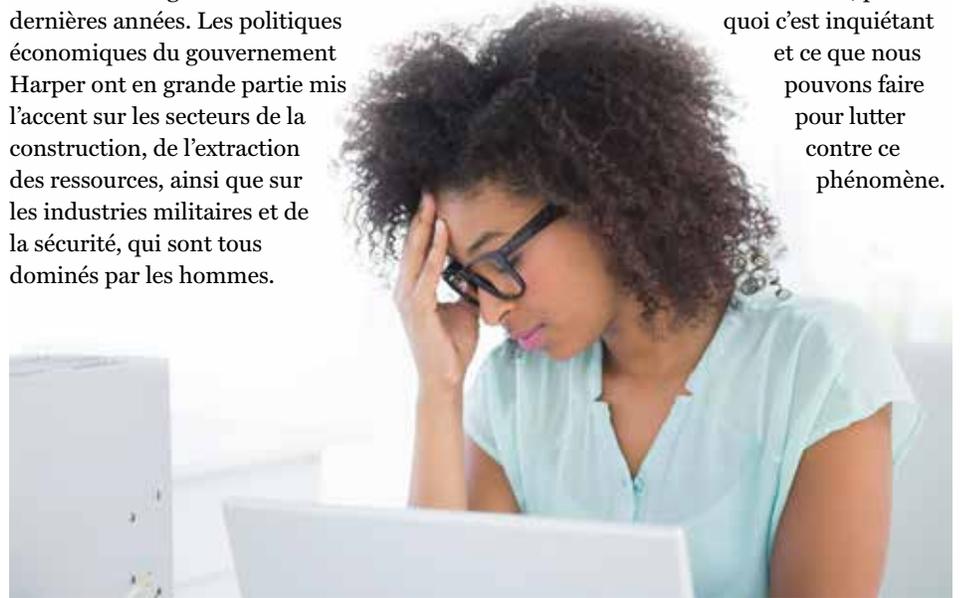
Peu de progrès ont été réalisés pour réduire les écarts de salaire entre les femmes et les hommes. En réalité, l'écart s'est élargi au cours des dernières années. Les politiques économiques du gouvernement Harper ont en grande partie mis l'accent sur les secteurs de la construction, de l'extraction des ressources, ainsi que sur les industries militaires et de la sécurité, qui sont tous dominés par les hommes.

Les conservateurs privilégient aussi les valeurs familiales traditionnelles. Le rejet gouvernemental de la mise en place de services de garde d'enfants à coût abordable, les compressions affectant la santé et les services sociaux et l'adoption de mesures fiscales qui incitent les femmes à demeurer à la maison ont aussi probablement joué.

Des éléments probants démontrent également que de plus en plus de travailleurs estiment avoir une surcharge de travail. Selon un sondage du *Globe and Mail*, 60 % des travailleurs se sentent stressés et énervés au travail.

Dans ce contexte, nous comprenons mieux les raisons pour lesquelles les femmes quittent la population active au Canada

en nombre record, pour-
quoi c'est inquiétant
et ce que nous
pouvons faire
pour lutter
contre ce
phénomène.



Hausses des salaires et des prix

	Canada	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	N.-B.	N.-É.	I.-P.-É.	T.-N.-L.
Haussa moyenne du salaire de base dans le secteur public (conventions signées en 2014)	1,5 %	1,3 %	1,9 %	1,8 %	1,9 %	1,3 %	1,8 %	1,5 %	2,7 %	1,4 %	1,2 %
Haussa moyenne du salaire de base dans le secteur privé (conventions signées en 2014)	2,3 %	2,1 %	2,6 %	1,8 %	2,1 %	2,0 %	2,4 %	1,9 %	1,8 %	–	–
Inflation pour 2014 (IPC)	2,0 %	1,0 %	2,6 %	2,4 %	1,9 %	2,4 %	1,4 %	1,5 %	1,7 %	1,6 %	1,9 %
Inflation pour 2015 (moyenne des prévisions)*	0,8 %	0,6 %	0,7 %	0,9 %	0,8 %	1,0 %	0,9 %	0,7 %	0,7 %	0,3 %	0,4 %
Inflation pour 2016 (moyenne des prévisions)*	2,5 %	2,4 %	2,4 %	2,6 %	2,5 %	2,5 %	2,4 %	2,4 %	2,6 %	2,3 %	2,3 %

* Selon les prévisions des banques TD, Royale et de Montréal, février 2015. Autres sources : Travail Canada, principaux accords salariaux et Index des prix à la consommation de Statistique Canada (Tableau Cansim 326-0020)

De meilleurs régimes de prestations favorisent l'égalité

Lorsqu'ils sont soigneusement conçus et administrés, les régimes de prestations peuvent atténuer les disparités de revenus et prévenir les difficultés financières.

La plupart, mais pas la totalité, des membres du SCFP ont accès à une certaine forme de couverture en vertu de leurs conventions collectives. Malheureusement, ces régimes ne sont pas tous égaux. De nombreux régimes offrent une protection aux personnes travaillant à temps plein et occupant des postes permanents et excluent les personnes travaillant à temps partiel ou occupant des postes occasionnels. Les membres qui se trouvent dans ces postes précaires sont plus susceptibles d'être des femmes, des jeunes ou des travailleurs racisés. Plus souvent qu'autrement, ce sont aussi les travailleurs qui reçoivent les plus petits salaires.

Or, négocier un régime de prestations dont les cotisations sont entièrement payées par l'employeur et qui couvre tous les employés et leurs familles favorisent l'égalité. Les régimes de prestations font en sorte que la rémunération totale des travailleurs recevant de plus petits salaires augmente davantage en pourcentage que la rémunération des travailleurs gagnant plus. Par exemple, si un membre A gagnant 25 000 dollars par an bénéficie d'un régime de prestations d'une valeur de 1000 dollars payés à 100 % par l'employeur, sa rémunération augmentera de 4 %, alors qu'un membre B gagnant 50 000 dollars par an et bénéficiant du même régime verra sa rémunération augmenter de 2 %.

L'accès à une carte-médicaments électronique peut aussi faciliter considérablement l'accès des membres gagnant de petits salaires aux médicaments d'ordonnance. Les cotisations partagées, la participation aux coûts et le paiement d'une franchise ont des répercussions négatives sur le budget des travailleurs à faible salaire car un pourcentage élevé de leur salaire doit couvrir le paiement des cotisations, la participation aux coûts ou la franchise.

Le SCFP préconise la mise sur pied d'un programme national d'assurance médicaments, de même qu'une plus grande couverture des soins de santé par le système public. Tous les Canadiens en bénéficieraient. Tout en continuant à revendiquer un meilleur accès pour tous, nous devons travailler à améliorer la couverture offerte par nos régimes de prestations au travail.

■ **Jordana Feist**

La question des régimes de prestations au travail est fréquemment abordée dans *Pourparlers*, la publication du SCFP consacrée aux négociations et aux avantages sociaux. On peut **CONSULTER** *Pourparlers* en ligne à scfp.ca/pourparlers.



Les aspects cachés de l'inégalité au Canada

Suite de la page 1

Le Canada est un pays de plus en plus diversifié, mais nous ne sommes certainement pas tous égaux. L'écart du revenu entre les femmes et les hommes a peu diminué au cours de la dernière décennie et le bilan canadien en la matière n'est guère plus reluisant que celui des États-Unis. Pourtant des bonnes politiques publiques peuvent faire la différence. En effet, les écarts salariaux entre les femmes et les hommes sont moindres dans les juridictions où des lois sur l'équité salariale sont en vigueur. Comme le soutient le SCFP, nous avons besoin de lois fortes sur l'équité salariale et de mesures favorisant l'équité en matière d'emploi. Soulignons que l'écart salarial entre les hommes et les femmes est beaucoup moins important dans le secteur public et dans les milieux syndiqués que dans les milieux non syndiqués. Des services publics de qualité contribuent aussi puissamment à réduire les inégalités.

Avec la refonte prévue des Enquêtes sur la population active, nous pourrions disposer d'un portrait plus précis de notre population active et de ses multiples composantes au chapitre des inégalités sociales. En ne tenant pas compte de certains groupes, on fausse la donne sociale mais aussi économique. Les Autochtones du Canada et les immigrants vont en effet contribuer de façon significative à la croissance de la population active canadienne dans les prochaines décennies. Si nous ne pouvons mesurer avec exactitude ce phénomène, nous négligeons notre avenir.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS sur l'équité salariale et l'équité en matière d'emploi, consultez les nouvelles fiches d'information du SCFP à scfp.ca